



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	ASPHALT CEMENT 85-100A, 120-150A, 120-150B, 150-200A, 150-200B, 200-300A, 200-300B, 300-400A, PG52-34, PG58-28, PG64-22, PG64-28.
Synonymes :	Pétrole Hydrocarbure.
Utilisation du produit :	Les ciments d'asphaltes sont utilisés pour les applications de pavage.
Restrictions sur l'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	Gibson Energy ULC 1700, 440 – 2nd Ave. SW Calgary, Alberta T2P 5E9
Numéro de téléphone :	(403) 206-4000
Téléphone d'urgence :	Canutec (613) 996-6666 ou Cellulaire *666
Date de préparation de la fiche de données de sécurité :	5 décembre 2017

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Classification : Cancérogénicité, Catégorie 2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) des dangers :



Mot indicateur : Danger

Déclarations de danger: Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations préventives

Préventions : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Réponse: En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Entreposage : Garder sous clef.

L'élimination : Jeter le contenu/réceptacle conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Dangers non-classés ailleurs : Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques.

Ingrédients avec une toxicité inconnue : 97% de ce mélange est composé d'un ingrédient/des ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200). Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES CONSTITUANTS

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Asphalte	Bitume	8052-42-4	97
Soufre	Pas disponible.	7704-34-9	3

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact visuel : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Consulter immédiatement un médecin. Enlever tout vêtement non-adhérent souillé ou éclaboussé. Refroidir les matières adhérentes et les zones brûlées avec de la glace et/ou de l'eau froide. Ne pas enlever de la matière adhérente ou les vêtements. Ne pas utiliser des solvants pour enlever l'asphalte de la peau.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct. Des fumées d'asphalte peuvent augmenter la susceptibilité aux coups de soleil

Ingestion : En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne PAS faire vomir, sauf sur indication par le personnel médical. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.

Symptômes aigus et différés, et les effets : Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques. Provoque des brûlures au nez, bouche, gorge et au système digestif. Les signes/symptômes peuvent comprendre la douleur sévère de la bouche, la gorge et l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, de la sang dans les fèces et/ou des vomissements peuvent se produire. En cas d'ingestion en grandes quantités, l'asphalte peut obstruer l'intestin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Aucune tentative ne doit être faite pour enlever le bitume fermement adhérent de la peau. Une fois que le bitume a refroidi, il ne fera plus aucun mal et fournira en fait une couverture stérile sur une zone brûlée. Au fur et à mesure de la guérison, la plaque de bitume se détachera, habituellement après quelques jours. Si un traitement au solvant est utilisé, il doit être suivi d'un lavage à l'eau et au savon, puis de l'application d'un agent hydratant exclusif ou d'une crème nettoyante pour la peau. Seuls des solvants approuvés par un médecin peuvent être utilisés pour enlever le bitume des brûlures, car d'autres solvants pourraient causer d'autres dommages à la peau.

Remarque à l'intention des médecins : Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Ininflammable et non combustible selon les critères d'OSHA/SIMDUT. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance est transportée à chaud. Cette matière peut évoluer du sulfure d'hydrogène toxique et inflammable si chauffée.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges statiques : Cette matière est sensible aux décharges d'électricité statique à des températures égales ou supérieures au point d'éclair.



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés :	Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO ₂ , ou mousse régulière. Incendie majeur: Brouillard ou mousse régulière. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Agents extincteurs non appropriés :	Ne pas vaporiser de l'eau sur le produit en feu car cela pourrait provoquer des éclaboussures et la propagation de la flamme.
Produits de combustion :	Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Sulfure d'hydrogène.
Protection des pompiers :	L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence :	Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
Mesures de protection personnelle :	Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.
Mesures de protection de l'environnement :	Tenir à distance des tuyaux d'évacuation, des conduites d'égout, des fossés et des cours d'eau.
Méthodes de confinement :	Bloquer la fuite si cela ne présente pas de risque. Contenir le liquide chaud par l'endiguement et le laisser refroidir et se solidifier.
Méthodes de nettoyage :	Briser et récupérer. Rassembler dans des conteneurs.
Autres renseignements :	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention :

Ne pas avaler. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les récipients reliés à la terre/l'équipement de transvasement sont nécessaires pour transférer le produit liquide chaud. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Entreposage :

Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants. L'asphalte contient des traces de sulfure d'hydrogène qui peuvent s'accumuler dans l'espace de vapeur des conteneurs et des récipients.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition

Constituant

Bitume [Numéro de registre CAS 8052-42-4]

ACGIH: 0.5 mg/m³ (TWA); A4; BEI; Fraction inhalable, comme soluble dans le benzène; Pour les fumées d'asphalte (le bitume), comme l'aérosol soluble dans le benzène

OSHA: Aucune LEA établie.

Soufre [Numéro de registre CAS 7704-34-9]

ACGIH: 10 mg/m³ (TWA) (Inhalable.); 3 mg/m³ (TWA) (Respirable.); Pour les particules (non solubles ou faiblement solubles) Non spécifiées ailleurs

OSHA: 15 mg/m³ (Total des poussières) (TWA), 5 mg/m³ (Fraction respirable) (TWA); Pour les particules non réglementées ailleurs (PNOR).

LEA: Limite d'exposition permise

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Mesures d'ingénierie :

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)



Protection des yeux et du visage :

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter un équipement de protection du visage si le produit est chaud. Utiliser un équipement de protection des yeux qui répond aux normes référencés par les règlements d'OSHA 29 CFR 1910.133 pour l'équipement de protection individuel.

Protection des mains :

Porter des gants de protection. Il est recommandé de porter des gants de protection thermique si le produit est chaud. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection. Des pantalons longs et des vêtements avec des manches longues doivent être portés.



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Protection des voies respiratoires :

Si le contrôle technique et la ventilation ne suffisent pas à limiter l'exposition en deçà des limites permises, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou un appareil respiratoire autonome approprié approuvé par le NIOSH/MSHA. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales :

Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Noir semi-solide, chaud et visqueux avec une odeur caractéristique de goudron; semi-solide à température ambiante.
Couleur :	Noir.
Odeur :	Goudronneux.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Semi-solide à température ambiante; liquide visqueux à chaud.
pH :	Pas disponible.
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	> 470 °C (878 °F) (1 atm)
Point éclair :	210 °C (410 °F) (minimum, en fonction de la qualité) (COC)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	néant au (100 °F)
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau:	Pas disponible.



ASPHALT CEMENT

Date de préparation : 5 décembre 2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Température d'inflammation spontanée :	370 à 480 °C (698 à 896 °F)
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité :	400 cSt au 100 °C (212 °F)
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Densité :	1 kg/L au 15°C (59 °F)
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Le contact de l'asphalte chauffé avec l'eau peut entraîner une éruption violente.
Conditions à éviter :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition.
Substances incompatibles :	Acides forts. Combustibles. Métaux alcalins.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Soufre d'hydrogène.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Toxicité du produit

Orale :	Pas disponible.
Dermique :	Pas disponible.
Inhalation :	Pas disponible.

Toxicité des constituants

Constituant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Bitume	8052-42-4	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
Soufre	7704-34-9	> 8437 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.

Voies d'exposition probables : Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire.



ASPHALT CEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 5 décembre 2017

Symptômes (y compris les effets différés et aigus)

- Inhalation :** Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge.
- Yeux :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct.
- Peau :** Peut provoquer une irritation de la peau. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le produit liquid chaud peut entraîner des brûlures thermiques avec le contact direct. Des fumées d'asphalte peuvent augmenter la susceptibilité aux coups de soleil
- Ingestion :** Le produit chaud peut entraîner des brûlures thermiques. Provoque des brûlures au nez, bouche, gorge et au système digestif. Les signes/symptômes peuvent comprendre la douleur sévère de la bouche, la gorge et l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, de la sang dans les fèces et/ou des vomissures peuvent se produire. En cas d'ingestion en grandes quantités, l'asphalte peut obstruer l'intestin.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Foie. Reins.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation des muqueuses.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. L'exposition à long terme ou répétée aux fumées d'asphalte est possiblement cancérogène pour les humains.

Cancérogénicité des constituants

Constituant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Prop 65
Bitume	A4	Groupe 2B	Non inscrit.	Cancérogène d'OSHA	Inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.



ASPHALT CEMENT

Date de préparation : 5 décembre 2017

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Pas disponible.

Persistance/dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes: Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3257, LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Asphalte), 9, GE III

Catégorie : 9

Numéro ONU : UN3257

Groupe d'emballage : III

Code de l'étiquette :



Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Nom officiel d'expédition : Non réglementé.

Catégorie : Sans objet.

Numéro ONU : Sans objet.

Groupe d'emballage : Sans objet.

Code de l'étiquette : Sans objet.

**Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****Stocks de produits chimiques****US (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique en vertu de la TSCA.

Canada (LIS)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de déclaration de substance chimique nouvelle en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999.

Réglementation fédérale**États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

SARA Titre III

Aucun composant n'est répertorié.

Réglementations de l'État**Massachusetts**

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Bitume	8052-42-4	Inscrit.
Soufre	7704-34-9	Inscrit.

New Jersey

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5).

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Bitume	8052-42-4	Inscrit.
Soufre	7704-34-9	Inscrit.

Pennsylvanie

US Pennsylvanie Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

Constituant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Bitume	8052-42-4	Inscrit.
Soufre	7704-34-9	Inscrit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ASPHALT CEMENT

Date de préparation : 5 décembre 2017

Californie

Californie Prop 65:



ATTENTION Ce produit peut vous exposer au bitume, qui est connu à l'état de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il relève de l'utilisateur de vérifier que ces renseignements sont utiles et complets en vue de son utilisation particulière.

**Date de préparation de la
fiche de données de
sécurité :** 5 décembre 2017

Version : 1.4

FDS du SGH préparé par : Deerfoot Consulting Inc.
Téléphone : (403) 720-3700